

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B424-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B424

OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Règlement du solde de la subvention 2010 à l'association POPSUD

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi – Interventions économiques

**Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique –
Règlement du solde de la subvention 2010 à l'association POPSUD
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le versement, sur justification de dépenses, du solde d'un montant de 9 000€, pour une subvention accordée au titre de l'année 2010 à l'association POPSUD.

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté du Pays d'Aix soutient les associations mettant en place des actions à caractère économique. Des subventions ont ainsi été versées à des associations agissant en faveur de la création et du développement d'entreprises, de l'innovation ou qui participent à la qualité de leur installation sur notre territoire à travers des actions d'animation de zones d'activités.

Or, les subventions supérieures à 10 000 € font l'objet de deux versements : un acompte de 70 % après retour du contrôle de légalité de la délibération d'attribution et le solde sur production de rapports qualitatifs et financiers, calculé au prorata de ce qui a été réalisé.

Si la plupart des associations concernées peuvent remplir cette condition avant la clôture des comptes de l'exercice en cours, quelques unes ne sont pas en mesure de le faire et nous font parvenir les éléments demandés ultérieurement. L'association POPsud nous a adressé les éléments de calcul le 18 septembre 2011.

Le rattachement comptable n'étant pas autorisé pour les dépenses de la ligne de crédit dédiée aux subventions, l'objet de ce rapport est de vous demander l'autorisation de verser, au titre du budget 2011, les soldes calculés au vu des documents budgétaires fournis par l'association.

ASSOCIATION POPSUD – N° GU : 2010- 311 –TIERS N° 2123	
N° DE LA DELIBERATION 2010	2010-B338
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	30 000 €
BUDGET PREVISIONNEL EN €	930 000 €
% SUBVENTION /BUDGET PREVISIONNEL	3,22 %
ACOMPTE VERSE EN €	21 000 €
SOLDE INITIALEMENT PREVU EN €	9 000 €
MONTANT DES DEPENSES REALISEES EN €	1 162 272 €
MONTANT DU SOLDE A VERSER EN €	9 000 €

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégations d'attributions au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération 2010-B338 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010 accordant une subvention de 30 000 € à l'association POPsud,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde d'un montant de **9 000 euros** de la subvention attribuée en 2010 à l'association POPsud,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget 2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

**BUDGETS PREVISIONNEL ET REALISE 2010 DE
L'ASSOCIATION POP_{sud} POUR LE VERSEMENT
DU SOLDE DE LA SUBVENTION**

DEMANDE DE SUBVENTION 2010

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

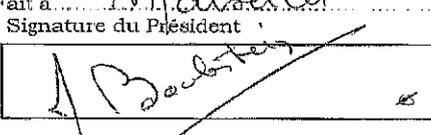
Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	30 000
Fournitures d'entretien et petit équipement	24 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	19 000	Etat (à détailler)	200 000
	 C.A.E.D.	40 000
	 S.P.E.N.	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	16 000	Région (s)	181 000
	 P.A.S.A.	26 000
61 - Services extérieurs	 L.A.N.C.Y.S.	
	 P.R.O.M.	
Sous-traitance générale	26 000	Département (s)	90 000
	 13 - 06 - 83	
Locations mobilières et immobilières	35 000	Commune (s)	123 000
	 M.P.M.	
Entretien et réparation	30 000 T.P.M.	
	 P.M.	
Assurances	2 500	Communauté du Pays d'Aix	40 000
Documentation	2 500	(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Divers	20 000	Organismes sociaux (à détailler)	
		
		
62 - Autres Services extérieurs		Fonds Européens	160 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	45 000	CNASEA (emplois aidés)	
Publicité, publications	11 500	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	154 000	
Frais postaux et de télécommunication	38 000	75 - Autres produits de gestion courante	
Services bancaires		Cotisations	40 000
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		76 - Produits financiers	
Autres impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Salaires bruts	266 500		
Charges sociales	103 700		
Autres charges de personnel	20 200		
65 - Autres charges de gestion courante	8 000		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions de Valorisation	180 000	82 - Valorisation	180 000
TOTAL DEPENSES :	110 000	TOTAL RECETTES :	110 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 22 / 11 / 2009

Signature du Président : 

Cachet de l'Association : 

Pop Sud
c/o OAMP
Métropole de Château-Gombert
38, rue F. Joliot-Curie
13888 MARSEILLE Cedex 13

S.E.C.C.A.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes CASASOLA SAS
Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la Région de Marseille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes auprès de la Cour d'Appel
d'Aix en Provence

Cabinet d'AIX EN PROVENCE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**PRESENTE A MM. LES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION :**

ASSOCIATION «POLE OPTIQUE ET PHOTONIQUE SUD»

Siège social : Technopôle de Château Gombert
38, rue Joliot Curie

13451 MARSEILLE CEDEX 20

=====

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

Société par Actions Simplifiée au capital de 76 224,51 €
R.C.S. AIX EN PROVENCE B 734 132 359 - SIRET : 734 132 359 00083 - Code APE : 6920Z

Siège social : 7, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 13090 AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 96 26 93 - ☎ 04 42 96 16 31 - E-mail secca13@wanadoo.fr

Bureau secondaire : 78, avenue Yvon Doriès 84300 CAVAILLON
☎ 04 90 71 26 22 - ☎ 04 90 76 21 70 - E-mail secca84@wanadoo.fr

ASSOCIATION « POLE OPTIQUE ET PHOTONIQUE SUD »,
dite « POP_{sud} »

RAPPORT GENERAL -- EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « POLE OPTIQUE ET PHOTONIQUE SUD », dite « POP_{sud} », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des fonds propres de 515.142,44 €, y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 52.253,35 €,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1^{er} alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Contrôle Interne

Compte tenu des spécificités de votre Association et en l'état du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en oeuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

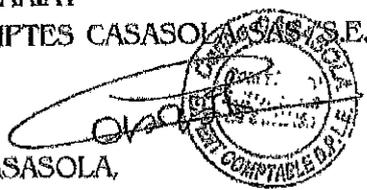
5 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 06 Juin 2011,

P/la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES CASASOLA SAS / S.E.C.C.A. :



Corine CASASOLA,
Commissaire aux comptes

le Trésorier,
Grand GREISS

PopSud
c/o OAMP
Technopôle de Château-Gombert
33, rue F. Joliot-Curie
13388 MARSEILLE Cedex 13
Tél. 04 91 05 59 69
www.popsud.org

le Président
Jacques Boulesteix

ANNEXES

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010 :

◇ BILAN ET COMPTE DE RESULTAT,

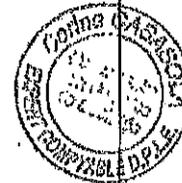
◇ ANNEXE.

Bilan actif

POPSUD

Etats de synthèse au 31/12/2010

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/10	Net au 31/12/09
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	30 555	20 993	9 561	6 570
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 004		3 004	3 004
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	182
ACTIF IMMOBILISE	34 059	20 993	13 066	11 756
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 278		2 278	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	33 075	707	32 368	29 843
Autres créances	708 981	43 164	665 817	684 241
Divers				
Valeurs mobilières de placement	412		412	412
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	325 729		325 729	296 200
Charges constatées d'avance	348		348	228
ACTIF CIRCULANT	1 070 823	43 870	1 026 953	1 010 961
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 104 881	64 863	1 040 018	1 022 737



**OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique
- Règlement du solde de la subvention 2010 à l'association POPSUD**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSA (NS MASINI)



21 NOV. 2011